

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE BREZILHAC

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 18 novembre 2019 au 19 décembre 2019

relative à l'élaboration
du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Brezilhac

Conclusions et avis motivé
du commissaire enquêteur
Edmond de Chivré

Conclusions et avis motivé

L'enquête publique objet du présent rapport concerne le projet de Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Brezilhac comme suite à la demande de Monsieur le Maire de Brezilhac en date du 19 juillet 2019 et pour laquelle j'ai été nommé commissaire enquêteur par décision du 1^{er} aout 2019 par le Vice-Président du Tribunal Administratif.

La concertation a bien été effectuée :

- un registre de concertation a été ouvert et mis à la disposition du public en mairie pendant 1 an aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie. Il y a eu 12 observations dans le registre de concertation qui ont été analysées et ont permis de parfaire le projet communal en étant au plus près des spécificités du territoire,
- deux réunions publiques, avec projection ont été organisées le 26 novembre 2015 et le 8 novembre 2016. Les administrés avaient été informés par affichage en mairie et par voie de presse,
- une réunion avec les professionnels de l'agriculture a eu lieu le 18 décembre 2015,
- une réunion avec les Personnes Publiques Associées et consultées a été organisée le 6 février 2018.

Le dossier d'enquête était conforme à la réglementation en vigueur. Il a été signé le 12 novembre 2019.

La publicité a été conforme :

- un avis d'enquête a été distribué dans les boîtes aux lettres de tous les administrés de la commune,
- l'avis d'enquête publique a été affiché le 31/10/2019 au niveau du panneau d'affichage à l'intérieur de la mairie, au niveau des panneaux d'affichage extérieurs de la mairie et de l'église et ce pendant toute la durée de l'enquête,
- Le premier avis d'enquête publique est paru le 1er novembre 2019 dans l'indépendant et le Limouxin
- Le deuxième avis d'enquête publique est paru le 19 novembre 2019 dans la dépêche du midi et le 20 novembre 2019 dans l'indépendant,
- le dossier était consultable sur le site internet de la Mairie.

NB : Malgré le fait que le premier avis soit paru dans le Limouxin au lieu de la Dépêche du Midi, comme mentionné au chapitre 7 du rapport d'enquête publique, nous pouvons estimer que cela n'a pas eu d'influence notable sur l'information et la participation du public.

Le déroulement de l'enquête :

L'enquête s'est déroulée du 18 novembre 2019 au 19 décembre 2019 soit 32 jours consécutifs. Le siège était à la mairie de Brezilhac dans un bureau indépendant du secrétariat.

Le public pouvait adresser ses observations par voie électronique à l'adresse courriel de la mairie de Brezilhac.

Cinq permanences ont eu lieu de 16 h 30 à 18 h 30 aux dates suivantes : le lundi 18 et le jeudi 28 novembre, les mardi 3 et 10 décembre et le jeudi 19 décembre. Six personnes y sont venues et ont déposé une observation écrite, 1 a adressé un courrier.

Le registre d'enquête a été clôturé à 18 h 30 lors de la dernière permanence.

Un procès-verbal de communication des observations écrites ou orales recueillies dans le registre d'enquête publique et des courriers adressés au commissaire enquêteur a été remis et commenté au maire de Brezilhac le 20 décembre 2019.

Le maître d'ouvrage a adressé par courriel une note en réponse le 6 janvier 2019.

- l'enquête est en conformité par rapport à la législation et la réglementation en vigueur,
- la concertation avec le public lors de l'élaboration du projet a été réalisée de manière satisfaisante,
- les objectifs du PADD ont tenu compte de l'environnement de la commune et de sa structure, de son développement actuel, et de sa configuration géographique,
- les zones à urbaniser sont pertinentes,
- les objectifs fixés et les choix opérés apparaissent conformes, équilibrés et cohérents,
- la consommation de l'espace a été réduite par rapport au POS de 2006
- le projet respecte le milieu dans lequel il se situe, tout en donnant la possibilité à la commune d'augmenter d'une façon harmonieuse et rationnelle le nombre de ses habitants en maîtrisant les surfaces dévolues à l'agriculture et en protégeant les espaces naturels,

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Brezilhac assorti des réserves suivantes

- que les avis des Personnes Publiques Associées soient transcrites lors de la mise au point du document final,
- que la zone AUa (OAP2) ne soit pas classée en 2AU et qu'il y ait possibilité d'y réaliser un assainissement individuel.

Fait à Carcassonne le 02/02/2020
Le commissaire enquêteur
Edmond de Chivré